

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant que dans le cadre des travaux de branchement électrique, en trottoir et en chaussée, rue Colbert face au n° 32 A par l'entreprise DS TRAVAUX, il convient de modifier notre arrêté N°2020-27737 du 01 octobre 2020 afin de garantir la sécurité des usagers,

N° 2020 - 27757

ARRETONS

Article 1.

Le Considérant de notre arrêté N° 2020- 27737 du 01 octobre 2020 est modifié comme suit :
Considérant les travaux de branchement électrique, en trottoir et chaussée, rue Colbert face au n° 32 A par l'entreprise DS TRAVAUX pour le compte d'ENEDIS et non pas pour le compte de GRDF
Il convient de prendre toutes dispositions pour permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers

Article 2.

Les autres articles de notre arrêté N° 2020- 27737 du 01 octobre 2020 restent inchangé.

N° 2020 - 27757

Article 3.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise DS TRAVAUX 27 rue d'Ennevelin 59710 AVELIN.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,
Le 07 octobre 2020,

Le Maire

Gérard CAUDRON.

Affiché le : 12 OCT. 2020

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuvedascq.fr